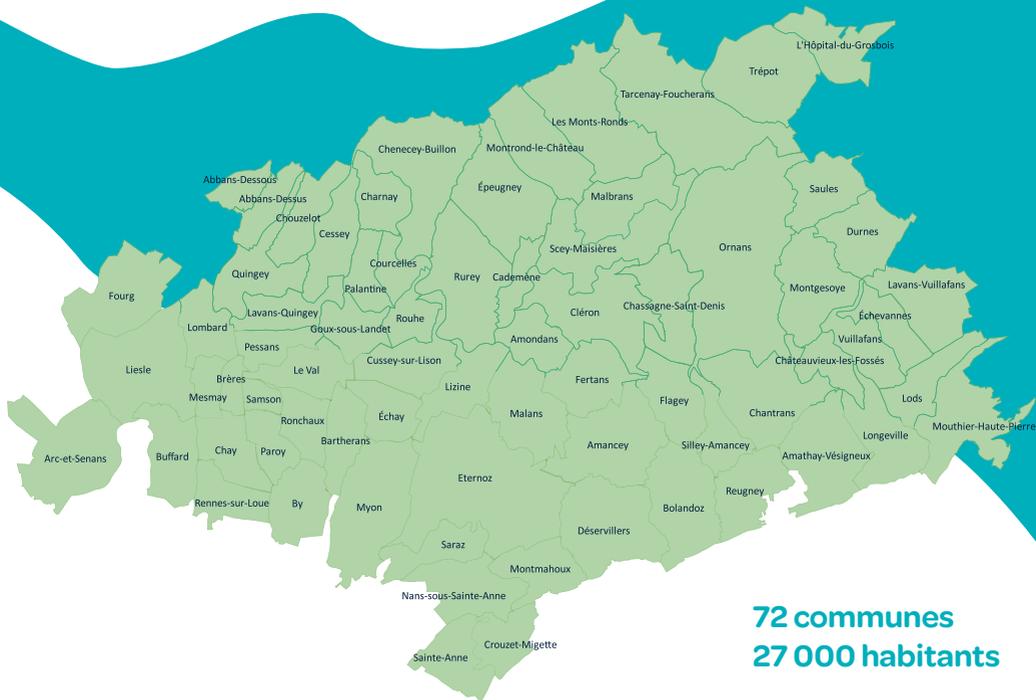


CONTRAT LOCAL DE SANTÉ 2

2024-2029



En 2019, la Communauté de communes Loue Lison a signé avec l'Agence Régionale de Santé son premier Contrat Local de Santé (CLS), 2019-2024. Soutenue par l'ARS et devant les résultats probants du 1^{er} CLS, les élus ont souhaité s'engager pour une nouvelle période de 5 ans.

Une articulation du CLS avec les politiques publiques portées par les signataires du CLS

Qu'est-ce qu'un Contrat local de Santé (CLS) ?

Le CLS est un outil de proximité qui vise à diminuer les inégalités territoriales et sociales de santé en s'appuyant sur les besoins du territoire. Il a pour mission première la mise en œuvre opérationnelle du Programme Régional de Santé (PRS). Combiné au réseau d'acteurs et à l'animation portée par la CCLL, il permet d'apporter des réponses aux enjeux de santé sur le territoire.

Le CLS s'inscrit dans le projet de mandat de la CCLL avec pour objectifs :



- D'améliorer la prévention et le parcours de santé en agissant sur le comportement et les habitudes de vie de la population.
- De renforcer les soins de proximité.
- D'offrir un environnement favorable à la santé

AXE 1 : Attractivité territoriale et démographie des professionnels de santé afin de renforcer l'accès aux droits et aux soins pour tous

Il est nécessaire aujourd'hui d'engager une stratégie territoriale pour conforter et compléter la démographie médicale et paramédicale afin de renforcer l'accès aux soins de premier et de second recours, l'accès aux spécialistes peut également passer par le développement de la téléexpertise. Il apparaît également opportun d'engager un travail pour accompagner et promouvoir les métiers de la santé, du médico-social et du social auprès des jeunes du territoire et des personnes en recherche d'emploi.



AXE 2 : Prévenir et promouvoir la santé à tous les âges de la vie en développant des actions d'information dès le plus jeune âge, en favorisant les bons comportements

La prévention, le dépistage et l'éducation à la santé sont des éléments essentiels dans le parcours de vie des individus et désormais dans les politiques publiques de santé.

AXE 3 : Promouvoir la santé mentale / améliorer le bien-être dans une vision globale de la santé en développant des actions de prévention et d'information

Les problématiques de santé mentale, la prise en charge du parcours en santé mentale sont peu connues et régulièrement stigmatisées et en particulier dans un contexte rural.

Le CLS aura pour mission de communiquer sur les prises en charges possibles et coordonner les parcours des patients touchés par des problématiques de santé mentale.

AXE 4 : Approche populationnelle : déclinaison de parcours

Le Contrat local de santé constitue un outil de coordination des politiques publiques de santé sur un territoire afin d'améliorer le parcours de santé des habitants, notamment par la déclinaison de parcours : parcours grand-âge, parcours enfance-jeunesse, parcours public fragile.

AXE 5 : Santé environnementale : contribuer au développement d'un environnement favorable à la santé

L'environnement est un déterminant de santé important que la Communauté de Communes Loue Lison a intégré à son CLS.

Il s'agit de participer à la déclinaison territoriale du Plan Régional Santé environnement (PRSE 4), avec le déploiement d'actions en lien avec les problématiques du territoire (ambrosie, maladies vectorielles, perturbateurs endocriniens...) mais aussi autour du concept d'une seule santé et l'acculturation des élus et habitants à ce concept nouveau.

AXE 6 : Mise en œuvre et suivi du CLS

Un poste de chargée de mission santé est dédié à la CCLL pour l'animation du CLS : déploiement des actions menées sur le territoire, relai des informations et dispositifs mis en œuvre par les différents partenaires (ARS, Institutions, opérateurs, ...).

Axes stratégiques	Intitulé de la fiche action
AXE 1 : Attractivité territoriale et démographie des professionnels de santé afin de renforcer l'accès aux droits et aux soins pour tous	FA 1 : Attractivité du territoire et des métiers de la santé, du social et médico-social
	FA 2 : Renforcer l'accès aux soins sur le territoire : accompagnement des nouveaux professionnels de santé et des projets d'exercice coordonné
	FA 3 : Santé numérique
AXE 2 : Prévenir et promouvoir la santé à tous les âges de la vie en développant des actions d'information dès le plus jeune âge, en favorisant les bons comportements	FA 4 : Développement, promotion et accompagnement d'actions de prévention des addictions
	FA 5 : Nutrition Santé : Promouvoir et développer des actions autour d'une bonne alimentation et des bienfaits de l'activité physique
	FA 6 : Prévention et dépistage
AXE 3 : Promouvoir la santé mentale / améliorer le bien-être dans une vision globale de la santé en développant des actions de prévention et d'information	FA 7 : Déstigmatiser le parcours santé mentale
	FA 8 : Organisation de formations en lien avec la thématique santé mentale
	FA 9 : Accompagner le renforcement de l'offre, communiquer et assurer une coordination locale sur l'offre existante
AXE 4 : Approche populationnelle : déclinaison de parcours	FA 10 : Déployer le parcours grand-âge sur le territoire
	FA 11 : Soutenir et accompagner le parcours enfance-jeunesse sur le territoire
	FA 12 : « Allers vers » les publics fragiles
AXE 5 : Santé environnementale : contribuer au développement d'un environnement favorable à la santé	FA 13 : Sensibiliser et prévenir la propagation des espèces exotiques envahissantes
	FA 14 : Habitat et environnement intérieur
	FA 15 : Agir pour un environnement favorable à la santé autour du concept « une seule santé »
AXE 6 : Mise en œuvre et suivi du CLS	FA 16 : Coordination, animation et suivi de la mise en œuvre du CLS
	FA 17 : Développer une stratégie de communication autour du CLS
	FA 18 : Évaluer le Contrat Local de Santé